

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 FEVRIER 2015

**Présents** : M. LACROIX Nicolas, Président, M. BAUDOIN Jean-Pierre, M. BILLETTE Raphael, M. BOULART Michel, M. BRIZION Pierre, M. CHAUDIÈRE Emmanuel, Mme DEDION Solange, M. DESNOUVEAUX Gilles, M. ECOSSE Jean-Pierre, M. ECOSSE Laurent, M. GARLINSKI Fabrice, M. GRAILLOT Michel, M. GUNTHER Jean-Francois, M. HASSELBERGER Laurent, M. HUGUENY Thierry, Mme JOFFROY Marie-France, Mme LOMBARD Mauricette, Mme MARIN Valérie, Mme MARIÉ Marie-Agnès, M. MARRAS Laurent, M. MARTINOT Vincent, M. MOUZON Jean-Claude, Mme PAQUIN Elodie, M. PETIT Didier, M. RAGOT Marc, M. ROCHAT Xavier, M. THEVENIN Jean-Christian, M. THOMAS Francis, M. VANCOPPENOLLE ARNAUD, Mme VARIS Jessica, M. VENTRI Jean-Claude, M. VOLOT Julien  
Suppléant(s) : M. RAGOT Marc (de M. MASSAUX André).

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BARAUX Philippe à M. ROCHAT Xavier, M. CLEMENT SEBASTIEN à Mme LOMBARD Mauricette, M. COURTIER Vincent à M. ECOSSE Jean-Pierre, Mme FABRE Sabine à M. BAUDOIN Jean-Pierre, M. GEOFFRIN Jean-Francois à M. MARRAS Laurent, M. LUISIN Bernard à Mme PAQUIN Elodie  
Excusé(s) : M. MASSAUX André.

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme Varis Jessica.

## **2015-2/Compte administratif 2014 : budget cyclo-rail**

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

Réuni sous la présidence de M. BRIZION Pierre, délibérant sur le Compte Administratif du budget du cyclo-rail de l'exercice 2014 dressé par M. LACROIX Nicolas, Président,

Et considérant :

1°) Que M. LACROIX Nicolas, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances de la communauté de communes de la Vallée du Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget du cyclo-rail 2014, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

SECTION	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		51 401.91 €		
Opérations de l'exercice	2 763.20 €	13 079.42 €	0.00 €	0.00 €
<b>Totaux</b>	<b>2 763.20 €</b>	<b>64 481.33 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
Résultats de clôture		61 718.13 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 763.20 €</b>	<b>64 481.33 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>61 718.13 €</b>	<b>0.00 €</b>	

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Déclare les opérations 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

(2 Abstentions : M. Baudoin Jean-Pierre et Mme Fabre Sabine ayant donné procuration à M. Baudoin Jean-Pierre)

## **2015-3/Compte administratif 2014 : budget annexe contrôle technique**

Le conseil communautaire, à la majorité,

Réuni sous la présidence de M. BRIZION Pierre, délibérant sur le compte administratif du budget annexe du contrôle technique de l'exercice 2014 dressé par M. LACROIX Nicolas, Président,

Et considérant :

1°) Que M. LACROIX Nicolas, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances de la communauté de communes de la Vallée du Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget annexe du contrôle technique 2014, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

SECTION	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		10 629.02 €	9 539.82 €	
Opérations de l'exercice	4 933.79 €	14 862.60 €	9 985.30 €	9 539.82 €
<b>Totaux</b>	<b>4 933.79 €</b>	<b>25 491.62 €</b>	<b>19 525.12 €</b>	<b>9 539.82 €</b>
Résultats de clôture		20 557.83 €	9 985.30 €	
Restes à réaliser				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>4 933.79 €</b>	<b>25 491.62 €</b>	<b>19 525.12 €</b>	<b>9 539.82 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>20 557.83 €</b>	<b>9 985.30 €</b>	

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Déclare les opérations 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

(2 Abstentions : M. Baudoin Jean-Pierre et Mme Fabre Sabine ayant donné procuration à M. Baudoin Jean-Pierre)

#### **2015-4/Compte administratif 2014 : budget principal**

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

Réuni sous la présidence de M. BRIZION Pierre, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2014 dressé par M. LACROIX Nicolas, Président,

Et considérant :

1°) Que M. LACROIX Nicolas, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances de la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget principal 2014, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

SECTION	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		432 657.63 €	251 089.60 €	
Opérations de l'exercice	1 165 766.65 €	1 335 771.65 €	380 392.01 €	484 599.96 €
<b>Totaux</b>	<b>1 165 766.65 €</b>	<b>1 768 429.28 €</b>	<b>631 481.61 €</b>	<b>484 599.96 €</b>
Résultats de clôture		602 662.63 €	146 881.65 €	
Soldes des restes à réaliser			157 064.80 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 165 766.65 €</b>	<b>1 768 429.28 €</b>	<b>788 546.41 €</b>	<b>484 599.96 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>602 662.63 €</b>	<b>303 946.45 €</b>	

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Déclare les opérations 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

(2 Abstentions : M. Baudoin Jean-Pierre et Mme Fabre Sabine ayant donné procuration à M. Baudoin Jean-Pierre)

#### **2015-5/Compte de gestion 2014 : Budget cyclo-rail**

Le conseil communautaire,

- après avoir approuvé le compte administratif du budget du cyclo-rail de l'exercice 2014;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2015-6/Compte de gestion 2014 : Budget annexe contrôle technique**

Le conseil communautaire,

- après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe du contrôle technique de l'exercice 2014;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2015-7/Compte de gestion 2014 : Budget principal**

Le conseil communautaire,

- après avoir approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2014;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2015-8/Affectation du résultat 2014 : budget du cyclo-rail**

Après avoir entendu le compte administratif 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	<u>CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT</u>	<u>CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE AU 001</u>
INVEST						0.00 €	0.00 €
FONCT	51 401.91 €		10 316.22 €			61 718.13 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section

d'investissement,

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2014 : 61 718.13 €  
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 61 718.13 €

**2015-9/Affectation du résultat 2014 : budget annexe contrôle technique**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE AU 001
INVEST	- 9 539.82 €		- 445.48 €	- € - €	- €	-9 985.30 €	-9 985.30 €
FONCT	20 168.84 €	9 539.82 €	9 928.81 €			20 557.83 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>20 557.83 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	9 985.30 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	10 572.53 €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>9 985.30 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### **2015-10/Affectation de résultat : budget principal**

Après avoir entendu le compte administratif

de l'exercice 2014;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE AU 001
INVEST	- 251 089.60 €		104 207.95 €	202 240.00 € 45 175.20 €	- 157 064.80 €	-303 946.45 €	-146 881.65 €
FONCT	655 137.53 €	222 479.90 €	170 005.00 €			602 662.63 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>602 662.63 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	303 946.45 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	298 716.18 €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>303 946.45 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### **2015-1/Approbation du programme de restauration du Rognon 2015 et demande de subvention.**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- Approuve le programme de restauration du Rognon de la limite amont de la Communauté de la Communes jusqu'à l'Abbaye de Lacrète soit un linéaire 11 500 ml ainsi que les interventions ponctuelles sur l'ensemble du domaine de compétence de la Communauté de Communes. Les travaux consistent à la restauration de la végétation rivulaire ainsi qu'à l'entretien régulier ponctuel sur l'ensemble des cours d'eau gérés par la Communauté de Communes pour un montant estimé à la somme de **73 800 € T.T.C.**

- Autorise le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Marne.

- Approuve le plan de financement suivant pour l'élaboration du programme 2015 :

+ Agence de l'eau Seine Normandie	40% du montant T.T.C.
+ Entente Marne	40% du montant T.T.C.
+ Participation de la Communauté de Communes	20% du montant T.T.C.

- Sollicite une aide financière avec le même plan de financement pour les frais de maîtrise d'œuvre des opérations programmées. Ces frais sont estimés à la somme de **3 000 € T.T.C.**

- Donne mandat à l'Entente Interdépartementale pour l'aménagement du Rognon et de ses affluents pour percevoir la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui sera attribuée pour la réalisation du programme 2015. L'Entente Marne, agissant comme mandataire assurera le reversement de cette aide sur présentation des justificatifs de dépenses.

Le Conseil Communautaire donne pouvoir au Président et Vice-président à signer toutes pièces du marché à passer, les facturations inhérentes à l'opération, à la signature du bon de commande avec le Conseil départemental pour la mission AMO et son paiement.

Les travaux projetés sont essentiellement : l'abattage d'arbres dangereux ou déperissants, l'élagage, la gestion des accumulations de bois mort (embâcles), des plantations et des réalisation de petites aménagements.

Le Président informe que l'ONF maintient ses prix pour le marché de restauration des berges du Rognon – tranche 2014

### **2015-1/Demande de subvention (petite enfance)**

Le Président explique qu'il a recensé des besoins de matériel dans les établissements petite enfance et qu'il est nécessaire que la communauté de communes acquière des casier pour l'accueil des enfants, un poste CD, deux micro-ondes et il est impératif de changer le matériel informatique obsolète de l'établissement de Doulaincourt.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Décide de solliciter la caisse d'allocations familiales et le conseil général pour l'achat du matériel, cité ci-dessus.

L'estimation de la dépense est la suivante :

2 Casiers :	1 526.70 € HT
2 micro-ondes :	166.66 € HT
1 poste CD :	41.80 € HT
Matériel informatique :	1 326.76 € HT
Soit un total de	3 061.92 € HT

- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

### **Bilan du Programme d'Intérêt Général 2014**

705 projets ont été signalés au cours de l'année 2014, 176 ont été déposés sur le territoire du Pays de Chaumont.

M. Boulart signale que les règles du financement du PIG ont été modifiées en 2014 et que seuls les foyers très modestes peuvent être éligible à ce programme..

Faute de dotations suffisantes, 176 logements sont en attente.

13 dossiers situés sur le territoire de la communauté de communes ont été déposés.

### **Berges du camping d'Andelot**

Le coût total de l'opération s'élève à 152 432.20 € HT.

Elle a été subventionnée en totalité à hauteur de 66 % par l'état (DETR), le conseil général, entente Marne et l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Le solde de l'opération s'est partagée entre la communauté de communes et la commune d'Andelot-Blancheville par le biais d'un fonds de concours.

### **Questions diverses**

#### **Cyclo-rail**

Le Président informe que 2 offres ont été déposées pour l'exploitation du cyclo-rail : le Syndicat d'Initiative des trois vallées et l'ESARB.

#### **Ouvrages hydrauliques**

Le Président informe que chaque propriétaire d'ouvrages hydrauliques a reçu un courrier des services de la Préfecture afin qu'ils réalisent des travaux pour assurer la continuité écologique pour la circulation piscicole et le transport des sédiments.

Avant toutes interventions, il est nécessaire de réaliser une étude relatif à la mise en place de ces travaux. Il faudra cibler précisément les ouvrages concernés afin de minimiser les coûts de l'étude.

Le Président demande aux conseillers communautaires de réfléchir à la possibilité d'inclure les ouvrages des propriétaires privés dans cette étude.

Une commission hydraulique, composée de 6 membres, est constituée :

MM. GUNTHER Jean-François, MARRAS Laurent, BOULART Michel, HASSELBERGER Laurent, VOLLOT Julien, CHAUDIERE Emmanuel.  
Elle sera animée par M. Laurent Hasselberger.

### **Point sur la pharmacie**

La totalité du projet de la pharmacie de Doulaincourt s'élève à 373 000 € HT

M. Hasselberger est chargé du suivi de l'opération.

Un personne du conseil municipal de Doulaincourt-Saucourt sera invitée à chaque réunion de chantier

Le terrassement du bâtiment débutera pour le 2 mars.

La livraison du bâtiment est prévue pour le 6 novembre 2015

### **Fête de l'agriculture 2015**

J'action Haute-Marne a déposé une demande de subvention pour l'organisation de la fête de l'agriculture 2014 qui aura lieu entre Blancheville et Chantraine en août 2015. La décision d'attribution d'une éventuelle subvention sera proposée lors du vote du budget 2015.

### **Voirie**

M. Brizion précise que la communauté de communes ne pourra pas faire l'ensemble des travaux demandés par les communes sur le programme 2015 pour des raisons budgétaires. Il rappelle qu'en 2014 53 000 € de point à temps ont été réalisés soit 20 000 € la tonnes.

Un ordre de priorité sera établi entre toutes les voies selon l'état de la voie et l'utilisation de celle-ci.

### **Elagage**

La communauté de communes a consulté 7 entreprises pour l'élagage et 3 ont répondu.

Les offres seront ouvertes prochainement.

Une réunion de travaux sera organisée avec l'entreprise choisie et les communes concernées.

### **PLUI**

Le Président informe de la nécessité de travailler sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Une commission PLUI est constituée, comme suit :

MM Gunther Jean-François, Thevenin Jean-Christian, Desnouveaux Gilles, Hasselberger Laurent, Boulart Michel, Marras Laurent, Rochat Xavier, Ventri Jean-Claude

Elle sera animée par à M. Jean-François Gunther.

M. Desnouveaux :

- demande qui a bénéficié des tuiles « violon » déposées lors de la réfection de la toiture du bâtiment situé à l'arrière du siège de la communauté de communes.

Le Président indique que la dépose des tuiles pour réutilisation n'était pas prévues dans le marché.

- informe l'assemblée que les pigeons dégradent la porte de Reynel, propriété de la communauté de communes, et qu'il serait souhaitable qu'une entreprise intervienne rapidement pour boucher les trous par lesquels entrent les pigeons ;

- interpellent les Maires pour demander solidairement au SDIS le calcul intégral de la contribution de toutes les communes.

- informe l'assemblée que la COFFOR oriente les communes forestières vers une gestion commune des forêts afin de diminuer les frais de gestion.

Suite à la question de M. Vollot, le Président informe que le Bureau n'a pas été réuni avant le conseil communautaire car aucun point n'était sujet à débat. Une réunion de Bureau sera réunie avant le vote de budget 2015.

Suite à une question de M. Vollot, le Président informe que la communauté de communes n'a jamais été sollicitée par les établissements Bugnot pour construire un bâtiment pour installer leur entreprise et que ceux-ci ont décidé de réhabiliter les ateliers existants.

M. Vollot interpelle le Président sur le schéma de mutualisation des moyens.

M. Marras souhaite que la communauté de communes travaille sur le rapprochement des communautés de communes.

Le Président précise qu'à ce jour le cadre définissant la taille des communautés de communes n'est pas défini.